AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2260
FR0011466069-FS0988

12 novembre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EKINOPS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 novembre 2019, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 novembre 2019, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations SA[1] et de la société CDC Croissance[2], le seuil de 20% des droits de vote de la société EKINOPS et détenir, indirectement, 3 463 888 actions EKINOPS représentant 6 321 031 droits de vote, soit 14,37% du capital et 19,15% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA	3 200 000	13,27	6 057 143	18,35
CDC Croissance	263 888	1,09	263 888	0,80
Total CDC	**3 463 888**	**14,37**	**6 321 031**	**19,15**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre de droits de vote de la société EKINOPS tel que diffusé par la société le 6 novembre 2019.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations SA a déclaré avoir franchi en baisse le même seuil.

[1] Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Anciennement dénommée CDC EVM.
[3] Sur la base d'un capital composé de 24 106 504 actions représentant 33 006 334 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.